

DÉPARTEMENT  
VIENNE

PROCES-VERBAL

**Conseil municipal du 03 décembre 2021**

ARRONDISSEMENT  
CHÂTELLERAULT

COMMUNE  
MAIRÉ

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 26 novembre 2021, s'est réuni le 03 décembre 2021, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE

Présents : M. Thierry TRIPHOSE, : M. Ludovic VERHAEVERBEKE, M. Etienne WEPPE, M. Jacky COMTE, Mme Nathalie COX, M. Manuel MARONNEAU, Mme Catherine BIET-ROBIN, M. Bertrand CALMARD, M. Joël TISSOT

Nombre de conseillers :

en exercice : 11

présents : 09

votants : 10

Absent ayant donné pouvoir : M. Bernard CLEMENT pouvoir à M. Etienne WEPPE

Absent : M. Charlie NIEMEZYK

Secrétaire : Mme Nathalie COX

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h45.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres de l'assemblée le Procès-verbal de la séance du 05 novembre 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 2** (C. Biet-Robin, J. Tissot)

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée municipale l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour, concernant la mise en place de la Taxe sur les Logements Vacants.

**ORDRE DU JOUR :**

- Délibération** : Mise en place d'une taxe sur les logements vacants.
- Délibération** : Engagement 25 % du montant des dépenses d'investissements de l'année 2021 sur l'année 2022.
- Délibération** : Cadeaux de fin d'année pour les employés.
- Délibération** : Subvention pour le Téléthon 2021.
- Délibération** : Décision modificative n°3 compte 204, attribution de compensation d'investissement à verser à la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.
- Délibération** : Habilitation Hélios Portail DGFIP à Madame Nathalie COX 1<sup>er</sup> adjoint.

1/7

## **1 – MISE EN PLACE D'UNE TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS**

(délibération n° 2021-12-40)

Monsieur le Maire informe que certains logements déclarés vacants ne sont soumis à aucune taxe d'habitation. Monsieur le Maire précise les exonérations légales de la taxe d'habitation (propriétaire en EHPAD, logement mis en vente, logement mis en location) et propose qu'une taxe sur les logements vacants soit mise en place et à un taux communal équivalent à celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires soit 12.32% de la valeur locative.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote la TLV :**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 2 (E. Maronneau, J. Comte)**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à la majorité le taux de 12.32%.**

## **2 - ENGAGEMENT 25 % DU MONTANT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE 2021 SUR L'ANNEE 2022.**

(délibération n° 2021-12-41)

Monsieur le Maire demande une délibération l'autorisant à engager 25% du montant des dépenses d'investissement de l'année 21 sur l'année 2022 et à l'inscrire au chapitre 21, afin de permettre la continuité du fonctionnement de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.**

## **3 - CADEAUX DE FIN D'ANNEE POUR LES EMPLOYES.**

(délibération n° 2021-12-42)

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer pour offrir un cadeau de fin d'année aux 4 employés communaux. Monsieur le Maire propose que leur soit offert un colis garni d'un montant équivalent à celui offert aux anciens, soit 25€ le colis, pour un montant total de 100€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte :**

**Pour : 8**

**Contre : 1 (C. Biet-Robin)**

**Abstention : 1 (E. Maronneau)**

## **4 – SUBVENTION POUR LE TELETHON 2021**

(délibération n° 2021-12-43)

Monsieur Weppe nous informe que le repas prévu au bénéfice du Téléthon durant le week-end du 4 & 5 décembre a été annulé à cause des contraintes sanitaires ; toutefois les animations prévues en extérieur restent maintenues ; le défilé de tracteurs qui passera à travers les communes pour collecter les dons, partira de la Guerche à 8h30 samedi matin. Le défilé se terminera à Saint Rémy sur Creuse où un apéritif sera servi.

Monsieur le Maire propose que la commune fasse un don de 100€ au Téléthon au lieu de 50 les années précédentes.

Monsieur Weppe sort car il est directement impliqué dans l'organisation du Téléthon.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (monsieur WEPPE ne votant pas car faisant parti de cette association).**

2/7  
AZ

**5 - DECISION MODIFICATIVE N°3 COMPTE 204 ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT A VERSER A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

(délibération n° 2021-12-44)

Monsieur le Maire demande une décision modificative n°3 pour mettre au compte 204 la somme de 417€ représentant une péréquation comptable concernant la compétence eaux pluviales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.**

**6 - HABILITATION HELIOS PORTAIL DGFIP A MADAME NATHALIE COX 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

(délibération n° 2021-12-45)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'autoriser madame Nathalie Cox à avoir un accès au portail des Finances Publiques, suite au changement de poste de Madame Catherine BIET-ROBIN qui ne peut plus assurer cette tâche.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.**

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Pelé recevra les menuiseries commandées courant janvier 2022 et programmera son intervention sur la salle polyvalente.
- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux à venir dans la Mairie ; le menuisier est passé faire un coffrage bois pour cacher le compteur ; l'investissement pour les travaux de réfection de la Mairie sont subventionnés par la CAGC à hauteur de 10000€ alors qu'il ne l'avait pas prévu soit environ 50% du montant des travaux. De plus le 4 route de Châtellerault a été vidée, et le déménagement de l'accueil de la Mairie a commencé.

Les peintures et travaux de la mairie seront effectués dès que le déménagement complet pourra être fait dans le logement communal. D'abord l'électricien puis le peintre.

- Monsieur le Maire informe que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 14 janvier à 18h à la salle polyvalente sous réserve des contraintes sanitaires (masque, passe sanitaire et nombre limité) ; en l'état actuel des choses, il n'est malheureusement pas prévu de verre de l'amitié. Il précise que si les contraintes sont trop strictes il se peut qu'il ne programme pas les vœux du Maire.

Monsieur Weppe fait remarquer que ce soir là le comité des Fêtes a réservé la salle polyvalente à partir de 20h30 pour fêter les rois avec les membres du comité et leurs conjoints. Monsieur CALMARD fait remarquer que les vœux seront probablement terminés à cet horaire. Ce que confirme Monsieur Triphose puisqu'il n'y aura pas de pot de l'amitié et donc confirme la disponibilité de la salle polyvalente. Il précise que suivant les contraintes sanitaires imposées ce jour là, il est possible que cela ne soit pas possible de toute façon.

- Madame Cox informe l'assemblée que suite à divers problèmes informatiques liés à une obsolescence de Microsoft Office, le choix a été fait de prendre 2 licences Microsoft 365 premium sous forme d'un abonnement mensuel d'environ 20€/mois auprès de l'Agence des Territoires Vienne ; cela permettra d'avoir un logiciel toujours à jour. C'est l'Agence du Territoire qui les installera et en assurera la maintenance.

Elle précise que l'achat aurait coûté 700€ par poste sans mise à jour.

**INFORMATIONS SUR LES COMMISSIONS :**

3/7  
ATC

- **Commission Biodiversité :**

Le groupe a fait un tour de village et des plantations déjà faites ; la commune a inscrit le village au « village fleuri cadre de vie » en 2020 ; le classement obtenu a rapporté 420€ à la commune. Il n'y a pas eu de concours Villages Fleuris en 2021 par manque de personnel, aussi la commission demande à ce que l'on se réinscrive pour 2022.

Concernant les haies, les arbustes arriveront vers le 15/12, et les plantations sont prévues le 27 janvier avec les enfants du primaire du SIVOS, CM1 et CM2 un animateur de la Fédération des chasseurs, et toute personne souhaitant y participer. Le matin un technicien de la Fédération de Chasse fera une intervention pédagogique, à 12h un casse-croûte sera servi, et l'après-midi sera réservé à la plantation par les élèves. La totalité ne pourra pas être plantée le jour même, et la commune aura la charge de terminer.

La commission a également prévu de mettre diverses plantations sur le talus recouvert de copeaux de bois, ainsi que de continuer les plantations le long du mur du parc du château descendant à la rivière, de mettre un chèvrefeuille au pied du saule pleureur mort sur le terrain municipal. Elle informe avoir planté sur le terrain communal un saule pleureur, et avoir commandé un tremble, un érable pourpre, un tilleul. (Ils seront plantés de manière à ne pas gêner les jeux).

Sur l'aire de camping-cars il est envisagé d'y planter 5 arbres pour avoir de l'ombre mais en préservant l'espace de manoeuvres des véhicules.

Trois rosiers ont été reçus en don et doivent être plantés ; les parterres aux pieds des arbres place de l'église vont être nettoyés et replanter de ficoïdes (plantes grasses résistantes à la sécheresse et au froid).

La mise en jachère fleurie le long des murs du cimetière a été concluante ; la décision a été prise de maintenir l'allée centrale en concassé, de mettre en pelouse à pousse lente les contre-allées, et de laisser les entre tombes. Il suffira de passer la binette et le râteau régulièrement.

Monsieur le maire précise que la commission cimetière a abondé dans ce sens.

- **Commission Bâtiments et Voirie :**

Monsieur le Maire regrette que Monsieur COMTE n'ait pas pu venir à la dernière réunion.

Monsieur J. Comte fait remarquer qu'il n'a pas reçu sa convocation pour la commission bâtiment ; la secrétaire demande de bien vouloir l'excuser pour son oubli.

La commission bâtiments a visité le logement communal route de Châtellerault libéré fin octobre, que la Mairie récupère pour transférer ses locaux pendant les travaux de réfection ; une discussion s'engage sur la nécessité de travailler sur le dossier des travaux à entreprendre.

La commission a fait le point des travaux exécutés en 2021 ; le four communal, l'aménagement de l'atelier municipal, les lasures de la Petite Guerche.

Monsieur le Maire informe que des devis vont être demandés pour la réfection du mur de la sacristie qui donne chez M. de Cacqueray, après s'être informé sur ce mur qui se trouve bien être la propriété de la commune.

Monsieur le Maire fait le point des travaux prévus ou à prévoir pour 2022 : aménagement de la cour polyvalente, réfection de la salle polyvalente (menuiseries, peinture, isolation, insonorisation).

La commission est allée constater le diamètre visiblement insuffisant de la buse posée par l'entreprise Colas ; monsieur le Maire informe avoir demandé l'avis d'une autre entreprise qui a estimé le diamètre suffisant sauf en cas de phénomène naturel extraordinaire. Monsieur le Maire a émis une

4/7  
RC

réserve auprès de la société Colas et espère que la commission absente lors de ces travaux, pourra être plus présente lors de travaux ultérieurs.

Monsieur le Maire informe que le poteau orange mal situé sur le VC 11 va être déplacé sur le haut du talus, sans frais pour la commune.

Le poteau défectueux du Moulin au Roy a été changé et un signalement a été fait pour celui dont les fils pendent route de Montant.

Un devis a été demandé pour terminer le goudronnage du VC 11 le prix est aux alentours de 20000€, d'autres devis ont été demandés.

Monsieur TISSOT demande si Monsieur PICHON est toujours inondé lors de grosses pluies.

Monsieur le Maire précise qu'il va y avoir des caniveaux lors des travaux de goudronnage et que cela arrangera certainement Monsieur PICHON.

La commission est allée voir la maison qui pose problème dans le virage route de Montant, monsieur le Maire préfère engager une discussion avec le propriétaire pour lui demander s'il accepte de reculer la limite de construction plutôt que d'engager une procédure d'alignement.

La commission termine sa tournée par la visite de la route du chêne rond dont la chaussée a été refaite en 2021.

- **Commission sociale :**

La commission sociale fait un petit rappel : à ce jour 32 habitant(e)s ont plus de 70 ans et sont éligibles au colis des Anciens, et une au bouquet de fleurs (personne en EHPAD).

Après concertation, la commission sociale a choisi le colis garni de Paul Larédy au prix unitaire de 25€ TTC.

Un rappel est fait sur l'aide informatique qui peut être apportée aux administrés, à la Mairie ou à leur domicile.

Monsieur le Maire informe la commission que plusieurs antennes France Services ont été ouvertes, dont une à Pleumartin ; il fait remarquer que ce service est accessible sur RV, et qu'il faut être motorisé pour s'y rendre et qu'il en a fait la remarque à France Service qui envisage de développer un service itinérant par la suite.

Madame Nathalie COX donne déjà cette aide au coup par coup selon les besoins des personnes.

- **Commission cimetière :**

La commission cimetière s'est réunie ; Monsieur Clément a présenté les textes et obligations concernant la gestion des cimetières ; le règlement du cimetière a été lu ; une discussion s'est engagée sur la reprise des tombes (quand, comment, délais, procédures et prix).

Décision est prise de refaire l'inventaire des tombes à reprendre et des emplacements libres, d'identifier à nouveau les tombes en déshérence. Madame Nathalie COX se propose pour refaire et/ou de mettre à jour le plan du cimetière et d'en afficher un à l'entrée.

Une discussion sur le prix des concessions a été engagée par rapport au coût pour la commune de la reprise des tombes abandonnées, en notant que le coût de vente des concessions ne couvre pas les frais de reprise. C'est une procédure longue et coûteuse. Monsieur le Maire propose une augmentation du

S/7 KTC

prix des concessions reprises. Madame BIET-ROBIN signale que l'on ne peut pas augmenter juste celles-ci. S'il y a augmentation cela doit concerner toutes les concessions.

**Commission bulletin communal** : aura lieu le jeudi 9 décembre. Monsieur le maire précise qu'une convocation a été envoyée aux membres de cette commission.

**Commission budget** : une date reste à fixer pour discuter de l'orientation budgétaire. Monsieur le Maire demande à ce que la commission travaille sur les orientations car il doit clore les dossiers de demande de subvention avant janvier 2022.

**Commission Sécurité communale et plan d'alerte** : la Préfecture nous demande de bien vouloir lui transmettre le plan de prévention et d'alerte mis à jour. Madame COX informe que la mise à jour n'a pas été faite depuis 2012... Une réunion va être programmée début 2022.

### **AUTRES INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire fait un point de situation du budget :

Dépenses de fonctionnement : 98753€ incluant le coût du passage du lamier (environ 6000€).

Monsieur Comte fait remarquer qu'il reste encore beaucoup de branches coupées à évacuer et qu'il en ramasse tous les matins qui tombent du talus sur la route ; il demande à ce que les branches coupées soient déposées sur le talus en contrebas pour éviter leur chute sur la route. Il fait aussi remarquer que le lamier massacre les arbres car il coupe les branches n'importe comment. Il dit que l'on aurait du laisser les grosses branches et faire la coupe plus soigneusement. Monsieur le Maire précise qu'alors cela aurait coûté trois fois plus cher car 3 fois plus de temps et qu'une coupe au lamier n'est pas une taille d'arbres ;

M. Weppe signale que son cerisier a été coupé, que c'est un agriculteur et que ce n'est pas son métier ; Monsieur le Maire répond que les branches dépassaient sur la VCI ;

M. Calmard fait remarquer qu'il a été fait une opération coup de poing, et que seul un entretien régulier par la suite permettra d'éviter un élagage destructeur pour les gros arbres. La finesse du travail est moyenne quand la hauteur de travail est à 7.5m. Monsieur le Maire précise qu'il ne veut pas y revenir.

Recettes de fonctionnement : 97530€

Investissement : dépenses 116682€ Recettes : 79101€

Monsieur le Maire informe que toutes les subventions demandées (CGAC, Sorégies, Etat,) ont été acceptées pour un montant de 44993€.

Le concert a été subventionné à hauteur de 3900€ par le Département, mais la Sacem a été payée par la commune (environ 300€).

Les panneaux de signalisation pour la Petite Guerche ont été posés (limitation à 30) mais doivent donner lieu à une délibération au prochain conseil.

Les panneaux de Montant sont posés.

Monsieur le maire informe qu'il y a eu une réunion dans la semaine sur la biodiversité avec l'agglomération et qu'il a été demandé de laisser l'herbe et les plantes pousser sur les côtés et de moins tondre et moins ras, de ne tondre qu'au centre pour le passage.

6/7 MC

Monsieur le Maire informe que suite à l'absence du maire de Lésigny, le SIVOS s'est réorganisé sous l'impulsion des Maires restants.

Le Maire de Barrou s'occupera de Barrou ; Lesigny sera géré avec le maire par intérim et par le maire de la Guerche ; Le maire de Mairé s'occupera plutôt l'administratif et la comptabilité.

Monsieur Triphose informe qu'une réunion avec les inspections académiques du 37 et du 86 aura lieu la semaine prochaine pour discuter de l'avenir scolaire, du nombre de classes et du fonctionnement des écoles concernées. Pour l'instant au vu des 73 élèves il ne devrait pas y avoir de fermeture de classes.

Monsieur le Maire fait part de son mécontentement et de celui des administrés, concernant la cérémonie de commémoration du 11 novembre ; seul le Maire était présent pour le dépôt de gerbe, deux conseillers étaient excusés ; Monsieur le Maire demande un effort de participation pour l'année prochaine.

M. Calmard dit qu'il veut bien laisser sa place de conseiller à ceux qui veulent participer au 11 novembre et qu'il est prêt à répondre à ceux qui le lui reprochent. Monsieur MARONNEAU abonde dans son sens.

### **TOUR DE TABLE :**

M. Tissot remarque que concernant la tenue et la rédaction des procès-verbaux et des compte-rendus, cela évolue et va dans le bon sens ; mais pour lui il y a lieu de demander la signature des conseillers sur le PV pour validation. Madame COX précise pièces en mains que cela n'est précisé nulle part. Après discussion il est décidé d'adresser un courrier au service juridique pour avis.

Les membres précisent qu'ils valident les PV en début de séance suivante par oral.

Monsieur TISSOT demande à ce que ce soit validé par signature.

M. Weppe fait observer qu'il y a un problème avec le SIMER concernant l'organisation et à la communication des dates de réunion publique. Monsieur MARONNEAU dit que les poubelles qui lui ont été attribuées ne lui conviennent pas. Monsieur le Maire fait un rappel sur le coût de la taxe des ordures ménagères en spécifiant qu'elle ne va pas augmenter mais qu'il y aura moins de service. Avec la nouvelle taxe d'enfouissement cela aurait augmenté énormément. Il informe Monsieur COMTE qu'il aura une clé et une carte à passer à chaque fois qu'il ira déposer ses sacs dans le bac collectif à cadenas, et précise que ce sera le cas pour tous ceux qui sont loin du point de collecte ;

Madame BIET-ROBIN fait la remarque que l'on a un avantage avec le SIMER car dans certaines communes la taxe est calculée par rapport à la valeur locative alors que l'on a un calcul au nombre de personnes dans le foyer ;

Madame COX informe que presque tout le monde a eu ses bacs. Suite à un débat entre élus elle leur suggère de faire une pétition pour ceux qui ne sont pas contents du SIMER.

Monsieur le Maire distribue un plan de la cour de la salle polyvalente à tous, afin que chacun puisse réfléchir et proposer des idées sur son aménagement, de manière à en parler lors de la prochaine commission Bâtiments Voirie.

**La séance est levée à 22h15**

